

Registre Santé Sécurité au Travail Dématérialisé

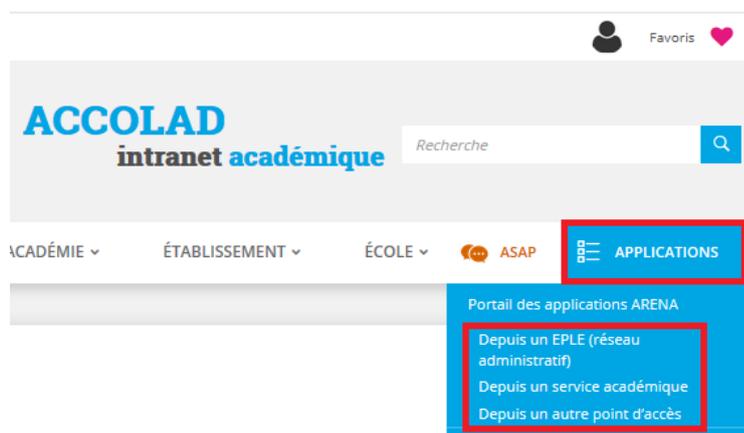
Guide utilisateur

Toute personne fréquentant quotidiennement ou occasionnellement une école ou un établissement peut faire un signalement sur les problèmes qu'elle pourrait rencontrer en matière de sécurité, hygiène et conditions de travail.

Sommaire

Accéder au Registre Santé Sécurité au Travail en ligne	1
Ajouter un signalement.....	2
Visualiser un signalement dans le R SST.....	2
Viser un signalement dans le R SST.....	3
Modifier un signalement dans le R SST	3
Consulter le détail d'un signalement.....	3
Editer un signalement (générer un PDF)	3
Etat du signalement.....	3
Aide.....	4
Accès au signalement.....	4
Registre Santé Sécurité au Travail papier.....	4

Accéder au Registre Santé Sécurité au Travail en ligne

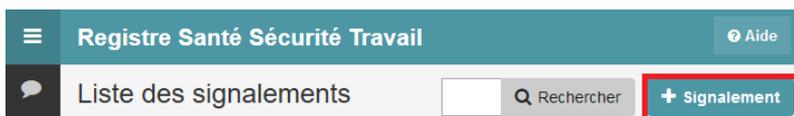


Tout agent de l'Éducation nationale peut accéder à l'outil RSST pour saisir, consulter et modifier ses propres signalements. L'accès à l'application se fait via le portail ARENA à partir de site académique ACCOLAD (<https://accolad.ac-montpellier.fr>)

Sur la page d'accueil du portail ARENA, choisir « Intranet, Référentiels et Outils »
Puis dans « Autres outils » « Registre Santé Sécurité Travail »



Ajouter un signalement



Pour ajouter un signalement :

- Cliquer sur le bouton **+ Signalement** en haut à droite
- Lire les informations utiles à l'utilisation de la version dématérialisée du registre santé et sécurité au travail
- Valider la mention **Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations**
- Compléter le formulaire suivant :

Ajouter un signalement

Ecoles/Etablissement * RECTORAT - DSDEN VIENNE ACADEMIE DE POITIERS (Poitiers Cedex)

Titre *

Famille de risque *

Description *

Sauvegarder le signalement Retour à la liste

Sélectionner l'école, l'établissement ou le service ou le problème a été rencontré

- Une fois que le formulaire est rempli, cliquer sur **Sauvegarder le signalement**

Visualiser un signalement dans le R SST

Le tableau récapitulatif donne un aperçu sur :

- La date de création des signalements (les signalements sont classés du plus récent au plus ancien)
- Le titre des signalements
- La famille de risque (électricité, incendie, explosion, ...)
- L'état du signalement, tout signalement possède un état qui peut être (**NOUVEAU**, **EN ATTENTE**, **EN COURS**, **TRAITÉ**)
- La structure concernée par le signalement (école, établissement, ...)
- La date de la prise en compte (visé le XX)
- La suite donnée au signalement

Création	Titre	Famille de risque	État	École/Établissement	Visé le	Suite donnée
31/01/2018	test1	Risques liés à l'électricité	NOUVEAU	RECTORAT - DSDEN VIENNE ACADEMIE DE POITIERS		
31/01/2018	test2	Risques liés à l'incendie ou l'explosion	EN ATTENTE	RECTORAT - DSDEN VIENNE ACADEMIE DE POITIERS		OUI
31/01/2018	test2	Risques de chute de personnes ou d'objets	EN COURS	RECTORAT - DSDEN VIENNE ACADEMIE DE POITIERS	31/01/2018 10:48	OUI
31/01/2018	test1	Risques liés à la sécurité routière	TRAITÉ	RECTORAT - DSDEN VIENNE ACADEMIE DE POITIERS	31/01/2018 10:47	OUI

Zone de visualisation

Pour visualiser un signalement, il faut cliquer sur le titre ou la date de création du signalement, ce dernier s'affiche alors dans la « zone de visualisation ».

Viser un signalement dans le R SST

Pour les lycées et collèges le chef de service (chef d'établissement, IA-DASEN ou Rectrice) vise le signalement lorsqu'il en prend connaissance.

Pour les écoles, le directeur ou le chef de service (IEN ou IA-DASEN) vise le signalement lorsqu'il en prend connaissance.

Création	Titre	Famille de risque	État	École/Établissement	Ville	Visé le	Suite donnée
							Date

Modifier un signalement dans le R SST

Un signalement « visé » ne peut pas être modifié.

Un signalement non « visé » peut être modifié : en sélectionnant

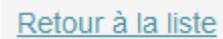
dans la « zone de visualisation »,  puis sur « Modifier ».

Le formulaire "Modifier un signalement" s'ouvre.

Après avoir effectué les modifications, cliquer sur le bouton



pour sauvegarder les

modifications, ou bien sur  pour revenir à la liste des signalements.



Consulter le détail d'un signalement

Dans la « zone de visualisation », cliquer sur  puis sur "Détail".

Tous les détails liés aux signalements s'affichent y compris les actions effectuées.

A partir de cet écran, il est possible d'éditer le signalement en cliquant sur le bouton



ou de revenir à la liste des signalements.

Editer un signalement (générer un PDF)

Dans la « zone de visualisation », cliquer sur  puis sur "Export PDF".

Ou dans l'écran « détail », cliquer sur .

Etat du signalement

Tout signalement possède un état qui peut être :

- 

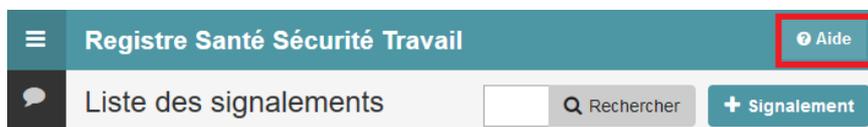
-  le directeur ou un supérieur hiérarchique est en attente d'informations complémentaires avant de proposer une action corrective en réponse au signalement

-  l'action corrective en réponse au signalement est en cours de mise en œuvre

-  l'action corrective a été mise en œuvre

Aide

Des tutoriels sont téléchargeables en cliquant sur « aide » et à partir de la page : <https://acolad.ac-montpellier.fr/section/academie/sante-securite-et-bien-etre-au-travail/prevention-des-risques-professionnels/r-sst-dematerialise>



Accès au signalement

Peuvent accéder aux signalements :

- l'utilisateur à l'origine du signalement ;
- pour les écoles : le directeur, l'IEN ; l'assistant de prévention de circonscription ;
- pour les EPLE : le chef d'établissement, l'assistant de prévention ;
- l'IA-DASEN, la Rectrice, l'inspecteur santé sécurité au travail, les conseillers de prévention (départemental et académique).

Un tableau de synthèse des signalements saisis dans le R SST est régulièrement transmis aux membres du CHSCTSD et du CHSCTA.

Registre Santé Sécurité au Travail papier

Pour les usagers ou des personnes n'ayant pas d'adresse académique (pas de connexion possible au R SST en ligne) ils peuvent inscrire un signalement dans un R SST papier qui reste disponible dans l'établissement.

Si un signalement est inscrit dans le R SST papier de l'établissement, il est recopié dans le R SST dématérialisé, le nom de la personne à l'origine du signalement sera précisé au début du signalement. Cette inscription dans le R SST dématérialisé est réalisée par :

- le directeur pour les écoles ;
- l'assistant de prévention pour les EPLE.